

Information financière du 14 décembre 2015

Communiqué relatif à la société Destination Maternity Corporation

Orchestra-Prémaman a annoncé ce jour, dans une déclaration auprès de la Securities and Exchange Commission, avoir acquis environ 13% des actions ordinaires en circulation de la société Destination Maternity Corporation (NASDAQ : DEST).

Orchestra-Prémaman a également annoncé ce jour avoir envoyé le 29 octobre 2015 une lettre au conseil d'administration de Destination Maternity proposant un possible rapprochement entre les deux sociétés. Au titre de cette opération, les actionnaires de Destination Maternity recevraient 25 millions de dollars en espèces et des actions ordinaires d'Orchestra-Prémaman en échange d'actions de Destination Maternity avec une prime de fusion de 45% par rapport au cours de bourse de Destination Maternity. Cette proposition a été conditionnée à la réalisation d'un audit confirmatoire satisfaisant pour Orchestra-Prémaman et à la négociation d'un accord de fusion définitif acceptable pour les deux parties et contenant des termes et conditions usuels.

Orchestra-Prémaman a par ailleurs annoncé ce jour que le 13 décembre 2015, suite au rejet de sa proposition initiale par Destination Maternity, Orchestra-Prémaman a envoyé une lettre au conseil d'administration de Destination Maternity réitérant la proposition faite dans la lettre datée du 29 octobre 2015.

Il n'existe aucune certitude qu'un rapprochement ou une autre opération aura lieu entre les deux sociétés.

Avertissement – Déclarations Prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Orchestra-Prémaman, notamment en ce qui concerne ses projets potentiels et ses objectifs par rapport à une éventuelle opération de rapprochement. De telles déclarations sont, de par leur nature, soumises à un certain nombre de risques et incertitudes significatifs et les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Orchestra-Prémaman peuvent différer significativement des projections, objectifs et attentes exprès ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont faites uniquement à la date du présent communiqué, et Orchestra-Prémaman n'est soumise à aucune obligation d'actualiser ou de modifier les informations contenues dans ce document en raison d'évènements futurs, de nouvelles informations ou pour toute autre raison, à l'exception des cas où la loi en dispose autrement.

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 19.203.558 €

Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.

398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER

Contacts : ACTIFIN - Stéphane RUIZ - 01 56 88 11 15 - sruiz@actifin.fr

